

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

SESSION 2019

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de dossier de description du parcours professionnel	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère de la culture, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe des administrations de l'État comporte une épreuve orale unique d'admission (durée : 25 minutes).*

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant, à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes maximum).

Le candidat peut être interrogé sur son environnement professionnel et sur les droits et obligations des fonctionnaires. Le jury peut également demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une mise en situation professionnelle en lien avec son parcours professionnel.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel (...) qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. (...) ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Jean-Claude LALUMIÈRE, attaché d'administration de l'État, chargé développement des publics, musée d'Orsay.

Membres de ce jury :

- Madame Valérie BALTHAZARD, attachée d'administration de l'État, laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, école nationale supérieure d'architecture de Nancy ;
- Madame Stéphanie MATHIEU, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de pôle prestations, bureau du fonctionnement des services, sous-direction des affaires immobilières et générales, services des affaires financières et générales, secrétariat général ;
- Monsieur Gérard ROBLIN, secrétaire administratif de classe supérieure, chargé de licence d'entrepreneur de spectacle, direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 11 septembre au 11 octobre 2018
Date de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 18 janvier 2019 au plus tard
Dates des épreuves orales	Les 19 et 20 mars 2019
Date de la réunion d'admission	Le 20 mars 2019

B) L'entretien sur dossier de dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet. Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Le jury remarque une bonne qualité d'ensemble des dossiers de présentation du parcours professionnel, ceux-ci étant généralement complétés avec soin par les candidats.

Toutefois, le jury note pour beaucoup une absence totale de données chiffrées qui permettraient de mieux appréhender la réalité de chaque poste occupé par l'agent. Il conseille aux futurs candidats d'illustrer leur parcours de données chiffrées significatives (nombre de dossiers traités par mois ou par an, montant des subventions allouées, budget du service ou de la structure, etc.).

Au-delà de la description des missions et des tâches remplies dans ces postes, il est important que les agents candidats répertorient les compétences qu'ils ont acquises, ceci leur permettant de démontrer une prise de recul sur leur pratique et sur l'évolution de leur parcours.

2) La présentation du parcours professionnel

Les candidats disposaient de cinq minutes maximum pour exposer leur parcours professionnel.

Quelques candidats, trop courts ou trop longs dans leur exposé, ont eu du mal à maîtriser ce temps imparti, laissant supposer un manque de préparation de cet exercice. Le jury tient à souligner l'importance de cet exercice et la nécessité de le préparer, notamment en le structurant et en s'entraînant à cette présentation chronométrée. Un tel entraînement devrait permettre à certains candidats de débiter l'examen avec moins d'appréhension et davantage d'assurance.

Il est important que l'agent ne se limite pas à la simple description des postes occupés, mais qu'il inscrive ceux-ci dans un cadre plus large afin de montrer l'articulation du poste avec les missions plus vastes de la structure dans laquelle il s'inscrit.

Il s'avère particulièrement intéressant que l'agent termine son exposé par une ouverture : quelles motivations l'ont amené à passer cet examen ? Quelles perspectives d'évolution envisage-t-il ?

3) L'entretien-discussion

Le jury s'est appuyé principalement sur le dossier de description du parcours professionnel pour questionner les candidats mais il s'est également inspiré de leur exposé oral.

Les candidats ont été questionnés en premier lieu sur les postes qu'ils ont occupés, les missions qui étaient les leurs et les compétences qu'ils y ont développées. Le jury a ensuite élargi le périmètre des questions, cherchant à mesurer pour chacun son inscription dans un environnement professionnel plus vaste, en partant de la structure dans laquelle exerçait l'agent, puis en interrogeant celui-ci sur le territoire dans lequel il travaille ; le jury a sondé les connaissances des candidats en les questionnant sur des points d'organisation générale du ministère.

Chaque candidat a été questionné sur les droits et obligations des fonctionnaires. Les réponses données ont souvent été très hésitantes voire évasives démontrant un manque de maîtrise de ces notions et une absence de préparation. Le jury encourage donc les candidats à réviser ces notions fondamentales.

4) Les remarques générales sur l'oral

Les échanges avec les candidats ont pour beaucoup mis en évidence un manque de préparation à cet examen et des difficultés à inscrire les postes occupés dans un cadre élargi (établissement, territoire, ministère). Quelques candidats se sont cependant détachés de l'ensemble, présentant leur parcours dans un exposé structuré et répondant clairement aux questions des membres du jury. Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui ont situé leurs différents postes dans un cadre de missions plus larges et qui ont inscrit leur parcours dans une logique d'évolution de carrière.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 6.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	10	2	2	1
Femmes	28	9	6	5
Total	38	11	8	6

Seuil d'admission : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 9 à 17 sur 20.

Monsieur Jean-Claude LALUMIÈRE
Président du jury